



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE LAC SAINT-JEAN EST MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MONIQUE

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil Municipal de la Municipalité de Sainte-Monique tenue à la salle des délibérations de l'hôtel de ville, lundi le 7 août 2023 à 19h 30.

Présences : M. Mario Desbiens, Maire
M. Pascal Gauthier, conseiller # 1
Mme Suzanne Larouche, conseillère # 3
M. Jacques Vachon, conseiller # 4
M. Jonathan Boily, conseiller # 5
M. Bruno Plourde, conseiller # 6

Absences : M. Bernard Girard, conseiller # 2

Il y a quorum à cette séance qui est présidée par M. Mario Desbiens, maire. Est également présent, M. Mathieu Lapointe, directeur général et secrétaire-trésorier.

1- OUVERTURE ET MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de la séance.

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé de M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter, séance tenante, l'ordre du jour suivant :

RÉSOLUTION CM2023-128

1. Ouverture et mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal :
 - A) *Séance ordinaire du 7 juillet 2023*
4. Correspondances :

Aucune correspondance
5. Rapport des comités
6. Approbation des comptes pour la période de juillet 2023
7. Adjudication d'une soumission – services professionnels en architecture pour le nouveau garage municipal
8. Acceptation d'une soumission – courtage immobilier pour le bâtiment de l'Auberge du Bon temps
9. Motion de sympathie :
 - A) M. Gaston Fortin
10. Divers :
 - a) Achat – gazon synthétique
 - b) _____
11. Période des questions
12. Levée de l'assemblée



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL :

a) *Séance ordinaire du 7 juillet 2023*

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

4- CORRESPONDANCE

Aucune correspondance

5- RAPPORT DES COMITÉS

Les membres du conseil font un compte-rendu détaillé des réunions et autres actes relatifs à leurs comités.

6- APPROBATIONS DES COMPTES

RÉSOLUTION CM2023-129

Il est proposé par Mme Suzanne Larouche, appuyé par M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'approuver les listes des comptes à payer produites au conseil pour la période du mois de juillet 2023, lesquelles ont été précédemment vérifiées par le comité des finances et d'autoriser le secrétaire-trésorier à libérer les fonds à cet effet.

La liste des comptes suivants a été produite au conseil:

Comptes à payer	47 168.97 \$
Comptes déjà payés	75 206.47 \$
TOTAL	122 412.94 \$

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussigné, Mathieu Lapointe, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants au budget approuvé pour payer les comptes ci-haut mentionnés et les autres résolutions inscrites au présent procès-verbal, ladite liste en faisant partie intégrante.

Mathieu Lapointe, directeur général et secrétaire-trésorier

7- ADJUDICATION D'UNE SOUMISSION – SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE POUR LE NOUVEAU GARAGE MUNICIPAL

RÉSOLUTION CM2023-130

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec*, la Municipalité de Sainte-Monique a adopté un règlement de gestion contractuelle qui s'applique à tout contrat, y compris à un contrat qui n'est pas visé à l'un des paragraphes du premier alinéa du paragraphe 1 de l'article 935 ou à l'article 938.0.2 de ce Code ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Monique désire recourir à de services professionnels en architecture pour la réalisation des plans et devis pour la construction d'un nouveau garage municipal ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation et que trois entreprises ont été sollicitées ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu deux propositions se détaillant comme suit :

Anicet Tremblay et Serge Harvey, architectes	38 229,19 \$
EPA architectes	49 496,74 \$

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Pascal Gauthier, appuyé par M. Bruno Plourde et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'adjuger, séance tenante, le mandat de service professionnel en architecture pour la réalisation des plans et devis pour la construction d'un nouveau garage municipal à la soumission la plus basse, soit celle de l'entreprise « Anicet Tremblay et Serge Harvey, architectes Inc. » au montant de 38 229,19 \$ taxes incluses.

8- MANDAT DE COURTAGE IMMOBILIER

RÉSOLUTION CM2023-131

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Monique a reçu un mandat de la Corporation de développement pour vendre le bâtiment de l'Auberge du Bon temps, résidence pour personnes âgées fermée en 2022 et sis au 138 rue Honfleur;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Monique désire s'adjoindre les services d'un courtier immobilier afin de l'accompagner dans les procédures de vente;

EN CONSÉQUENCE; il est proposé par Mme Suzanne Larouche, appuyé de M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil :

- **QUE** le mandat de courtage immobilier pour la vente du bâtiment sis au 138 rue Honfleur est donné à M. Pascal Audibert du Groupe Sutton;
- **QUE** le mandat est d'une durée d'une année à compter de la signature du contrat de courtage;
- **QUE** les frais de courtage dans le cas de la vente sont établis à 5% du prix de vente;
- **QUE** M. Mario Desbiens, maire, ainsi que M. Mathieu Lapointe, directeur général, sont autorisés à signer tous les documents relatifs afin que prenne entière effet la présente résolution.

9- MOTION DE SYMPATHIE

a) M. Gaston Fortin

Il est proposé par M. Mario Desbiens, maire, que soit adressée une motion de sympathie à la famille de M. Gaston Fortin suite à son décès récent.

b) Mme Chantale Gagnon

Il est proposé par M. Mario Desbiens, maire, que soit adressée une motion de sympathie à la famille de Mme Chantale Gagnon suite à son décès récent.

10- DIVERS :

a) Achat – gazon synthétique

Résolution CM2023-132

Il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé de Mme Suzanne Larouche et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser le directeur général à procéder à l'achat de gazon synthétique pour un montant de 2,45 \$ du pied carré pour un montant total ne dépassant pas 5 000 \$.



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
de Sainte-Monique

N° de résolution
ou annotation

11- PÉRIODE DE QUESTIONS

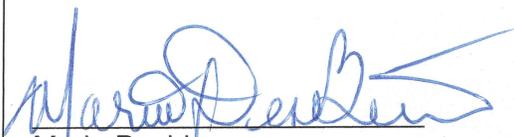
Aucune question.

12- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

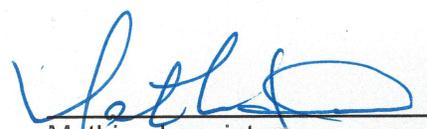
RÉSOLUTION CM2023-133

Attendu que tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ont été traités, il est proposé par Mme Suzanne Larouche et résolu unanimement que l'assemblée soit levée.

La séance est levée à 19h 46.



Mario Desbiens,
Maire



Mathieu Lapointe,
Directeur général et
secrétaire-trésorier